

AUDUN-LE-TICHE Société

Frontaliers, vos déchets s'il vous plaît...

Vendredi, les services des douanes, de police et de gendarmerie, français et luxembourgeois, ont mené une opération coup-de-poing de part et d'autre de la frontière pour lutter contre le transfert de déchets transfrontaliers. Déchets qui finissent bien souvent par pourrir dans la nature.

Il n'est pas nécessaire de s'aventurer bien loin en forêt pour se convaincre du problème. Les dépôts sauvages de déchets continuent de pourrir le paysage entre la France et le Luxembourg. Si l'ampleur des dernières décharges illégales découvertes à Rédinge ou Haucourt-Moulaine, à la fin de l'année dernière, évoque un trafic international, la multiplication des amas de déchets de chantiers ou de tout-venant ménager de moindre envergure reste aussi conséquent et problématique. L'impact est à la fois environnemental et fiscal pour les communes qui doivent prendre ces déchets en charge.

« Le constat est le même des deux côtés de la frontiè-

re », glissent les responsables du Groupement européen de coopération transfrontalière (regroupant huit communes françaises et quatre luxembourgeoises).

Le GECT a ainsi initié, ce vendredi après-midi, une opération coup-de-poing intitulée « Les déchets ne passent pas la frontière ».

Les services des douanes, de police et de gendarmerie français et luxembourgeois étaient mobilisés sur quatre points de contrôles à Audun-le-Tiche, en France, Belvaux et Rumelange, au Luxembourg. L'objectif : rappeler que le transfert transfrontalier de déchets est strictement interdit (sauf autorisation dûment délivrée) qu'il s'agisse de camions-bennes pleines de gravats ou des sacs-poubelles d'un particulier.

2,5 tonnes de déchets interdits interceptées

L'opération de sensibilisation et de répression s'est rapidement avérée payante. En moins de deux heures, côté français, les douaniers postés au rond-point



Le transfert transfrontalier de déchets est strictement interdit, qu'il s'agisse de bennes pleines ou des quelques sacs-poubelles d'un particulier. Photo RL/Pierre HECKLER

de Micheville ont intercepté 2,5 tonnes de déchets interdits. « Les profils des contrevenants peuvent être très différents », relève Thomas Daguin, chef divisionnaire des douanes Lorraine-nord. « On a déjà repéré des employés de restaurants qui venaient

décharger des bouteilles vides, etc. »

Cette fois-ci, c'est un camion luxembourgeois chargé de pas moins de deux tonnes de gravats qui a dû rebrousser chemin. Après de longues tractations pour nier la fraude, le patron de l'entreprise fautif a dû se

résoudre à payer l'amende. Un second conducteur a été interpellé au volant d'une camionnette chargée de 500 kg de sacs-poubelles. Il a reconnu l'infraction mais a dû, lui aussi, repartir avec son chargement et s'acquitter de l'amende.

Lucie BOUVAREL

Les citoyens maintiennent la pression

Les dépôts sauvages ne sont pas un phénomène nouveau. Selon Gautier Berera, fondateur et membre du collectif citoyen *J'aime ma forêt*, à Audun-le-Tiche, certains déchets retrouvés en forêt remonteraient aux années 1970.

Il a toutefois fallu attendre plusieurs années pour que les autorités compétentes se saisissent du problème à bras-le-corps. La pression citoyenne maximale a eu un effet de levier ces dernières années. Les habitants sont les premiers à avoir tiré la sonnette d'alarme. « Au départ, nous étions confrontés à des gendarmes qui n'en avaient rien à faire. Nous étions très mal reçus. L'autre problème, c'était de savoir qui était compétent en quoi entre les différentes collectivités. Nous avions le sentiment que tout le monde se refilait la patate chaude... », explique Gautier Berera.

« On ne peut pas tout faire nous-mêmes »

Face à cette impression d'inertie, le trentenaire a créé le collectif citoyen *J'aime ma forêt* durant l'été 2019. En quelques semaines, six actions de nettoyage ont été menées. « Au début, nous étions dix. Puis les fois suivantes, nous étions vingt, puis trente. Nous avons été rejoints par des habitants des communes environnantes ». La mairie d'Audun-le-Tiche a apporté son soutien en fournissant gants et sacs-poubelles. Toutes sortes d'ordures ont été retrouvées : gravats, meubles, solvants, papiers, huiles, carcasses d'animaux...

« Mais on ne peut pas tout faire nous-mêmes. Nous nous attendions à de vraies actions politiques. Nous voulions que des plaintes soient déposées contre les auteurs identifiés. Nous avions des adresses. Mais là encore, il n'y a rien eu



Le collectif *J'aime ma forêt* a été créé en 2019 pour faire face aux dépôts sauvages. Plusieurs actions de nettoyage, organisées par les citoyens, ont permis de dépolluer plusieurs sites. Photo RL

de fait. Nous avons appelé nous-mêmes les pollueurs, nous voulions leur faire peur. »

Dans ce genre d'affaire, le pouvoir des maires est limité. En décembre à Hayange, 80 tonnes de déchets ont été déversées sur le site de La Platinerie ; le maire Fabien Engelmann a réussi à faire enlever les ordures par la société responsable après avoir fait immobiliser le camion mis en

cause. Mais ce mode d'action n'a été rendu possible que parce que le transporteur a été surpris en flagrant délit.

Le président de la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette, André Parthenay, milite pour une prise en charge du problème en amont avec une surveillance accrue des frontières par les douanes. Visiblement, il a été entendu.

D. G.

139

Le contrôle des déchets transfrontaliers est l'une des missions de la douane au même titre que d'autres marchandises, mais « les constatations exploitent ces dernières années », confirme l'inspecteur principal Thomas Daguin. En 2017, lors des contrôles habituels, les agents des douanes Lorraine-nord avaient constaté onze transports illicites, pour 7 tonnes de déchets divers. En 2018, 42 constatations ont été faites pour 139 tonnes. Les chiffres ne sont pas encore communiqués mais la tendance reste en hausse en 2019. Les contrevenants sont systématiquement accompagnés à la frontière et s'exposent à des amendes allant de plusieurs centaines d'euros pour un particulier à quelques milliers pour une entreprise.